



OUI à ONE DOCTOR – ONE VOTE!

REPLIQUE DES INITIATEURS A L'ARGUMENTAIRE DU COMITE DE LA SSPP

Le Comité:

„Voici pourquoi l'assemblée des délégués de la SSPP ne doit pas être remplacée par une assemblée des membres La SSPP réunit plus de 2000 membres ordinaires organisés en groupements régionaux et par spécialisation aux intérêts très spécifiques. Afin de préserver et d'équilibrer ces différents intérêts, les membres de la SSPP ont introduit il y a plus de 20 ans une assemblée des délégués (AD). Cet acquis démocratique doit être maintenu à l'avenir.“

Réplique des initiateurs:

Pourquoi le comité a-t-il si peur d'une assemblée des membres habilitée à voter? 22 ans après que celle-ci a été supprimée et remplacée par l'assemblée des délégués actuels, on constate que l'hypothèse originale selon laquelle cette assemblée des délégués pourrait mieux défendre et équilibrer divers intérêts au sein de la SSPP s'est révélée fautive. Des structures de pouvoir non transparentes et unilatéralement distribuées règnent dans la SSPP en 2018. Peu de fonctionnaires de la SSPP et de délégués définissent un cap politique professionnel qui va à l'encontre des intérêts des membres.

Le Comité:

„Non à la loi du plus fort, place aux arguments convaincants L'AD assure aux sociétés cantonales et affiliées la possibilité de participer aux décisions en proportion correspondante à leur effectif et de défendre leurs intérêts. La participation des minorités linguistiques et de spécialisations est garantie grâce au système de délégation.“

Réplique des initiateurs:

Un excellent argument qui n'est toutefois pas en faveur du maintien de l'assemblée des délégués mais qui va dans le sens d'une réintroduction de l'assemblée des membres! En effet, ce sont actuellement les plus forts qui prennent les décisions à la SSPP, en première instance le comité, qui décide si un argument soit entendu et reconnu, alors que la grande majorité des membres ne dispose d'aucun droit de vote. La Suisse est un petit pays. Les assemblées des membres de la SSPP qui sont organisées en alternance en Suisse romande, au Tessin ou en Suisse alémanique, seraient un enrichissement bienvenu et une occasion remarquable de rassembler les collègues francophones, italophones et germanophones.

Le Comité:

„Des décisions mûrement réfléchies plutôt que prises dans le feu de l'action Les délégués des sociétés cantonales et affiliées (tous les délégués sont des membres ordinaires de la SSPP !) exercent en règle générale leur mandat pendant plusieurs années. Ainsi, ce sont les mêmes personnes qui s'occupent des affaires importantes de la politique associative durant une longue période en tant que représentants des membres de la base. De ce fait, les décisions ne sont pas prises dans le feu de l'action, mais en fonction d'informations continues et d'arguments concrets mûrement réfléchis.“

Réplique des initiateurs:

Le transfert continu d'importantes informations aux membres constitue l'une des missions de base de tout comité associatif. Avec les moyens électroniques actuels, cela ne pose aucune difficulté aujourd'hui contrairement à la situation qui prévalait en 1996. Contrairement au comité, nous estimons que les membres normaux de la SSPP sont eux aussi en mesure de s'informer et de réfléchir, d'élire leurs représentants ou de les désélectionner, de contrôler le budget et les comptes de l'association, en bref, de prendre des décisions valables sur la base d'arguments réfléchis et factuels.

Le Comité:

„Continuité du travail associatif L'AD a fait ses preuves en qualité d'organe de pilotage et de contrôle au sein de la SSPP. En se fondant sur les décisions prise par l'AD, le Comité peut, en équilibrant les intérêts, définir l'orientation stratégique de l'ensemble de la société, la planification annuelle et le budget. Les délégués décident et exercent leur fonction de contrôle en approuvant les comptes annuels et en donnant décharge.“





OUI à ONE DOCTOR – ONE VOTE!

Réplique des initiateurs:

L'assemblée des délégués n'a PAS fait ses preuves en tant qu'organe de pilotage et de contrôle de la SSPP. Des discussions au sujet d'orientations stratégiques n'ont pratiquement pas lieu au sein de l'assemblée des délégués. De nombreux délégués ne prennent même pas la peine de se rendre à l'assemblée des délégués. Depuis des années, l'assemblée des délégués approuve des budgets pour lesquels les dépenses pour divers postes continuent de manquer de clarté. En cas de vacances de postes, les personnes désignées par le comité sont la plupart du temps validées à 95-100% des voix sans opposition, ce qui nous fait plutôt penser à un simulacre de démocratie.

Le Comité:

„Ne pas remettre en cause inutilement la collaboration avec la SSPPEA

Au sein de la FMPP, il existe depuis une bonne dizaine d'années une étroite collaboration avec la SSPPEA, qui est un modèle de réussite en matière d'efficacité et d'économicité. Celle-ci repose sur des structures fonctionnant en parallèle. Des modifications fondamentales des structures de la SSPP imposeraient des modifications des structures de la FMPP, voire celles de la SSPPEA. Elles auraient pour conséquence des réorganisations longues et onéreuses, à l'issue incertaine.“

Réplique des initiateurs:

Cet argument nous semble plutôt osé. La mise en place de structures démocratiques et transparentes n'empêche nullement la collaboration avec la SSPPEA ni avec d'autres partenaires importants, bien au contraire. L'assemblée des membres peut naturellement élire des délégués à l'assemblée des délégués à la FMPP. Des coûts inutiles découlent de structures administratives non transparentes et non démocratiques, et non pas de la réintroduction du droit de vote pour tous les membres.

Le Comité:

„L'assemblée des membres existe déjà comme organe complémentaire Les membres sont informés régulièrement par différents canaux de communication au sujet des plus importantes affaires de la société. L'AD est ouverte à tous les membres de la SSPP. Les membres peuvent participer activement aux propositions au sein de leurs organisations de base. De plus, les statuts actuels de la SSPP (cf. art. 9) prévoient déjà une assemblée des membres comme organe complémentaire d'information et de consultation.“

Réplique des initiateurs:

Ces déclarations du comité sont incomplètes. L'assemblée des membres de la SSPP n'existe en tant qu'organe complémentaire que sur le papier. Le comité n'informe pas fidèlement sur les questions importantes telles que l'accréditation 2018 et l'année d'option. L'assemblée des délégués est certes ouverte à tous les membres, mais ils n'y ont pas droit de parole! Le chemin qui passe par les « organisations de base » est complexe et la plupart du temps difficilement praticable. L'assemblée des membres prévue à l'article 9 des statuts de la SSPP ne comporte aucune habilitation à prendre des décisions. A qui cela est-il utile?

Le Comité:

„Le comité de la SSPP ne voit donc aucun progrès dans le remplacement de l'AD par une assemblée des membres. Le principe « un homme/une femme = une voix » fonctionne dans de petites communautés homogènes, mais pas au sein de grands collectifs, rassemblant structurellement des minorités significatives. C'est pourquoi le comité recommande de répondre NON à la question soumise au vote de la collectivité des membres.“

Réplique des initiateurs:

Nous sommes abasourdis par cette déclaration. «Un homme/une femme = une voix» est un principe de base incontesté de toute communauté démocratique. Il va encore de soi que les minorités doivent être protégées dans notre pays. D'après nous, il n'y a aucun argument valable qui s'oppose à une démocratie directe justement parmi nous psychiatres. De grands corps tels que la DGPPN (9000 membres), les associations françaises de psychiatres SPF et AFP ainsi que les sociétés médicales suisses comptant de nombreux membres (pédiatres, gynécologues) organisent régulièrement de vraies assemblées des membres. L'European Psychiatric Association (EPA), active à l'international, n'y voit pas non plus de problème. Pourquoi ne serait-il pas possible justement à la SSPP?

Saisissez cette chance unique de donner une voix à chaque membre en votant OUI: One Doctor – One Vote!

Informations mises à jour sur One Doctor - One Vote! sur www.psica.ch

